



Information contrôle d'alcolémie

Par **ISYS**, le **17/06/2009** à **10:48**

Bonjour,

Mon beau frère s'est fait prendre à l'etylomètre à 0.41 mg/l d'air expiré. Doit'il mesurer par 2 ce résultat ?

Merci de me répondre

Bonne journée

Par **Tisuisse**, le **17/06/2009** à **13:08**

Bonjour,

Mesurer par 2 ? Pour obtenir quoi ? Je ne comprends pas très bien le sens de votre phrase.

A 0,41 mg/l d'air expiré, le beau-frère est en alcoolémie délictuelle.

Ce qu'il risque est noté dans le post-it correspondant en en-tête de cette catégorie "droit routier" : conduite sous alcool ou stupéfiants.